

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

**CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE
L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN**



CAPEF

REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work-Fatherland

**CHAMBER OF AGRICULTURE, FISHERIES,
LIVESTOCK AND FOREST OF CAMEROUN**



**BUSINESS PLAN PROJET DE CREATION
D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE PELLETS
DE BOIS A ABONG-MBANG
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG**

B.P 287 YAOUNDE CAMEROUN

TEL. : (237) 222 22 20 24

E-mail : info@capefcmr.cm – Website : WWW.capefcmr.cm

P.O. BOX 287 YAOUNDE CAMEROUN

TEL. : (237) 222 22 20 24

E-mail : info@capefcmr.cm – Website : WWW.capefcmr.cm

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET

I-Objectif du projet

Le projet de création d'une unité de production de pellets de bois à Abong-Mbang dans le Département du Haut-Nyong vise à substituer partiellement le charbon de bois à l'effet d'obtenir une solution locale pour la transition énergétique.

II-Brève description du projet :

Il vise la production des granulés-pellets, des manches en bois, des palettes en bois et divers autres accessoires à partir des sous-produits et autres déchets de scierie.

III-Programme prévisionnel de production (t)

Désignation	A1	A2	A3	A4	A5
Taux de croissance	60%	75%	100%	100%	100%
1. Pellets de bois (Tonnes)	3 000	3 750	5 000	5 000	5 000
2. Palettes en bois (unité)	6 000	7 500	10 000	10 000	10 000
3. Manche balais raclettes (unité)	732 000	915 000	1 220 000	1 220 000	1 220 000

IV-Coût total du projet :

Coût total	:	886 262 691 FCFA
Immobilisations	:	787 583 622 FCFA
Besoin en Fonds de Roulement :		98 679 069 FCFA

V-Nombre d'emplois :

39 emplois dès la première année d'exploitation.

VI-Indicateurs de rentabilité

VAN (10%)	512 960 005
VAN (15%)	304 941 471
TRI	26,90%
Ratio Bénéfice/Chiffre d'affaires	20,78%
Délai de récupération	4ème année

VII-Impact environnemental du projet

- L'impact sur le paysage est limité à la destruction de la partie du site retenue pour la construction des bâtiments (usine et bureaux) ; la superficie utile prévue reste faible et limite l'impact du projet sur les zones naturelles.
- L'impact sur l'air est lié principalement aux émissions de combustion des installations, notamment la chaudière et aux possibles émissions de gaz (fuites) ainsi qu'aux émissions liées à la circulation des véhicules. Des mesures doivent être prises pour en atténuer les effets. Les poussières issues des déchets de bois peuvent aussi constituer des éléments de nuisance.
- Les activités de l'usine produisent du bruit lié au fonctionnement des équipements de production notamment la chaudière et le réacteur. Des tests peuvent être effectués pour mesurer le niveau de nuisance sonore et prendre les dispositions nécessaires pour limiter cette situation.